

Quelle est la durée de validité de mon certiphyto DENSA DEA UADE

Certiphyto en ma possession DEA ou DENSA	CERTIFICAT PROVISOIRE édité par la DRAAF SITUATION 2		CERTIFICAT D'ORIGINE édité par France AGRIMER		
Date de fin de validité inscrite sur mon certificat	Certificat édité avant le 09/04/2024 valide au plus tard au 09/04/2025	Certificat édité après le 09/04/2024 valide 1 an à compter de la date d'édition	Valide jusqu'au 09/04/2024 SITUATION 2	Valide entre le 10/04/2024 et le 01/05/2025 SITUATION 3	Valide entre le 02/05/2025 et le 01/05/2026 SITUATION 4
Démarche à effectuer	Pas de démarche Pas d'édition d'un nouveau certificat provisoire	Pas de démarche Pas d'édition d'un nouveau certificat provisoire	Faire une formation de renouvellement ou passer un test de connaissances Faire la demande de renouvellement sur service-public	Pas de démarche du professionnel Pas d'édition d'un nouveau certificat	Pas de démarche du professionnel Pas d'édition d'un nouveau certificat
Devenir de mon certificat	Certificat prolongé tacitement de 2 ans	Certificat prolongé tacitement d'un an	Édition par la DRAAF d'un certificat provisoire d'un an	Certificat prolongé tacitement de 2 ans	Certificat prolongé tacitement d'un an
Règlementation applicable	Décrets du 09/04/2024 et du 07/03/2025 Lettre de couverture de Mme la ministre du 22/01/2025	Décrets du 09/04/2024 et du 07/03/2025 Lettre de couverture de Mme la ministre du 03/04/2025	Décret 2023-1277 du 28/12/2023 Lettre de couverture de M. le ministre du 12/03/2024	décret 2024-326 du 09/04/2024 décret 2025-222 du 07/03/2025	décret 2025-222 du 07/03/25

N.B.: Ce tableau ne fait pas état de l'actualisation des connaissances par les détenteurs de certificat qui est une obligation à raison d'une fois tous les 5 ans selon les articles R254-8 à R254-12 du code rural et de la pêche maritime

Règlementation	Objet
décret 2023-1277 du 28/12/2023	possibilité (jusqu'au 31/12/2027) d'éditer des certificats provisoires d'un an en l'absence de CSP
lettre de couverture de M. le ministre du 12/03/2024	édition de certificats provisoires pour certificat arrivant à échéance avant le 01/05/2024
décret 2024-326 du 09/04/24	prolongation d'un an des certificats expirant entre le 10/04/2024 et le 01/05/2025
lettre de couverture de Mme la ministre du 22/01/2025	certificats provisoires arrivant à échéance au plus tard au 09/04/2024 sont concernés par le décret du 09/04/2024
décret 2025-222 du 07/03/2025	prolongation d'un an des certificats expirant entre le 02/05/2025 et le 01/05/2026
lettre de couverture de Mme la ministre du 03/04/2025	Tous les certificats provisoires délivrés à compter du 01/01/2024 sont concernés par les décrets du 09/04/2024 et du 07/03/2025